

# Gruissan Yacht Club



## Challenge du GYC 2018

*Une compétition en 6 régates*

**S 10 et D 11 mars**

**S 24 et D 25 mars**

**S 07 et D 08 avril**

**S 29 et D 30 septembre**

**S 13 et D 14 octobre**

**S 27 et D 28 octobre**

*Régates de grade 5C sous RIR*

Obligations: jauge HN et licence FFV 2018

Zone de course devant Gruissan

(de Fleury d'Aude à Port La Nouvelle)

Navigation à moins de 6 milles

Les informations sur chaque course sont détaillées dans l'Avis de Course et la fiche de course sur : [www.gruissan-yacht-club.fr](http://www.gruissan-yacht-club.fr) et à l'affichage du GYC.



**Régates GYC 2018**

GRUISSAN YACHT CLUB Quai de la tramontane 11430 Gruissan  
Association loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Voile tel: 04 68 49 29 39  
[gruissan.yacht.club@wanadoo.fr](mailto:gruissan.yacht.club@wanadoo.fr) <http://www.gruissan-yacht-club.fr>



# AVIS DE COURSE RIR



Nom de la compétition : **Challenge du GYC**

Régates de grade **5C**

Dates :

**10 et 11 mars 2018**

**24 et 25 mars 2018**

**07 et 08 avril 2018**

**29 et 30 septembre 2018**

**13 et 14 octobre 2018**

**27 et 28 octobre 2018**

Lieu :

**Gruissan**

Autorité organisatrice : **Gruissan Yacht Club**

avec le soutien de l'Office de Tourisme et de la Ville de GRUISSAN

## 1 REGLES

La régata sera régie par

Les règles d'introduction à la régata (RIR)

Le présent avis de course

La fiche de course affichée au GYC et sur le site web du GYC

## 2 ADMISSIBILITE

**2.1** La régata est ouverte aux bateaux HN/Osiris toutes classes sauf classe A (*bateaux de moins de 1000 kg*) et L, en règle avec leur autorité nationale.

Chaque bateau doit être équipé d'une VHF opérationnelle et être armé pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri.

Le Comité d'organisation ou le Comité de course demeurent libres d'accepter ou de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la régata ou se présente au-delà de la capacité d'accueil du port de Gruissan.

**2.2** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile valide mentionnant « compétition » ou accompagnée d'un certificat médical datant de moins de un an portant la mention « compétition » et une autorisation parentale pour les mineurs.

## 3 DROITS A PAYER

Les droits requis sont : **60€ pour l'ensemble du Challenge ou 16€ par course.**

## 4 PROGRAMME

**4.1** Confirmation des inscriptions :

le samedi de 9h à 10h30, le dimanche de 8h30 à 9h30 au club-house du GYC

**4.2** Date et heure du briefing :

le samedi à 10h30, le dimanche à 9h30 au club-house du GYC

**4.3** Résultats et remise des prix :

le samedi 24 novembre 2018 à 18h au club house du GYC.

## 5 PARCOURS ET INSTRUCTIONS

**5.1** Le parcours sera de type côtier ou construit, à moins de 6 milles d'un abri, le long de la côte de Gruissan entre Fleury et Port la Nouvelle en respectant la réglementation en vigueur (par ex. les zones interdites).

Les parcours seront précisés lors du briefing (marques, distances, etc...)

**5.2** La langue officielle pour le règlement, les instructions et les informations concernant la course, ainsi que la langue de trafic radio, est le français.

**5.3** La fiche de course sera affichée dès l'ouverture des inscriptions sur la vitrine et le site du GYC

## 6 CLASSEMENT

**6.1** Le système de classement utilisé pour chaque régata sera établi en utilisant les temps compensés selon les coefficients de la jauge HN

6.1.1 Pour chaque course : le 1<sup>er</sup> recevra 1 point, le 2<sup>ème</sup> recevra 2 points, etc...

6.1.2 Le classement de la régata sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui ayant le moins de points.

6.1.3 Départage des ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin classement de la dernière course.

6.1.4 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits à la régata plus un ; les bateaux non partants (DNS), un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus deux.

**6.2** Le classement du Challenge sera établi parmi les bateaux s'étant engagés sur la totalité du Challenge.

6.2.1 Le classement du Challenge sera l'addition des points obtenus dans chaque régata, le vainqueur étant celui ayant le moins de points.

6.2.2 Départage des ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin classement de la dernière régata.

6.2.3 Si 5 courses sont lancées et courues par le concurrent pendant le Challenge, la plus mauvaise course sera retirée du classement final, si les 6 courses sont lancées et courues par le concurrent, deux seront retirées (discards).

## 7 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel) aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

**L'attention des concurrents est attirée sur la règle fondamentale 1 de l'I.S.A.F. qui établit que tout voilier doit porter toute l'assistance possible à tout bateau ou à toute personne en danger lorsqu'il est en situation de le faire.**

## 8 INSCRIPTION

**8.1** Dates limites : inscriptions rendues au GYC la veille des régates avant 19h

**8.2** Modalités :

directement sur le site du GYC :

<http://www.gruissan-yacht-club.fr/régates/inscription>

sinon par fiche « freg » au :

**Gruissan Yacht Club**

Quai de la Tramontane

11430 GRUISSAN

Tél : 04.68 49 29 39

[gruissan.yacht.club@wanadoo.fr](mailto:gruissan.yacht.club@wanadoo.fr)

**Aucune licence ne sera enregistrée le jour de la course**